

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Objet : 200881016 Demande MELCCFF - 200 Bd de la Côte Vertu, Montréal, QC H4N 1C9
Date : 30 octobre 2024 14:05:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Documents, 200, boulevard de la Côte Vertu, biffé.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 octobre dernier, concernant le 200, boulevard de la Côte-Vertu, lot 2 189 520, cadastre du Québec, arr. Saint-Laurent, Montréal.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



Programme de contrôle environnemental I-18 Formulaire 1

Contrôle des réservoirs d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique

Application du Règlement sur les matières dangereuses

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Réservoirs d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique

ADMINISTRATION	CCEQ - Direction régionale de :		
	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : 6 juin 2011 Heure d'arrivée : 11h45 Heure de départ : 12h00		
	Réalisée par : Arno Neveu		
	Accompagné de :		
	SAGO		
	Demande : 200234252 Intervenant : Ultramar Ltée N° Intervention : 30065626		
	N° document produit : 400827921 N° Lieu d'intervention : X2120168		
Type d'intervention :	☒ première inspection programmée (état de situation et inventaire) ☐ inspection programmée ☐ inspection pour suivi d'avis d'infraction ☐ inspection de suivi d'une plainte		

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom (raison sociale) :	Ultramar			
	Autre nom :	Centre de l'auto Rony			
	Adresse civique :	200, Côte-Vertu			
	Municipalité :	Montréal	Code postal :	H4N 1C9	
	Téléphone :	514-336-4904	Télécopieur :		
	Répondant :	Antoine Namroud	Cellulaire :	514-945-1071	
N° de gestion documentaire :	7610-06-01-07204-01		Matricule CIDREQ :	1145331600	
GPS (19T) :	NAD 83	Longitude (x) :	-73,6690138889	Latitude (y) :	45,5281333333

BUT DE LA VÉRIFICATION	Inspection – Programme de réservoirs d’huiles usées.
--	--

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	Antoine Namroud	Propriétaire	514-336-4904	514-945-1071

TYPE D'ENTREPRISE	☒ Atelier mécanique commercial <i>(entretien de véhicules contre rémunération)</i>	☒ station-service (vente de carburants avec service d'entretien mécanique des véhicules) ☐ garage d'entretien mécanique (atelier mécanique sans vente de carburants)
	☐ Atelier mécanique non commercial <i>(entretien de ses propres véhicules)</i>	☐ société de transport urbain ou interurbain ☐ entreprise de camionnage ☐ entreprise de services publics (électricité, téléphonie, câblodistribution) ☐ autres, préciser : _____

Nombre de réservoirs	Type de réservoir	Nombre total de réservoirs de chaque type	Nombre de réservoirs reliés à un séparateur eau/huile
	Réservoir souterrain	1	0
	Réservoir hors-sol	0	0

A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES		
A.1 - Réservoirs hors-sol		
POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
Capacité (litres)		
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)		
Matériaux de fabrication	☐ Acier ☐ Plastique ☐ Acier recouvert de plastique	☐ Acier ☐ Plastique ☐ Acier recouvert de plastique
Le réservoir porte une plaque mentionnant son fabricant et la norme de conception à laquelle il répond	☐ Non ☐ Oui, nommer cette norme :	☐ Non ☐ Oui, nommer cette norme :
Le réservoir est muni d'évents	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Une étiquette indiquant le nom de la matière entreposée est posée à un endroit visible sur le réservoir (art. 46)	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidage (article 53)	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Le réservoir hors-sol et sa tuyauterie en surface sont protégés contre la corrosion (ex : peinture, enduit époxy) (article 54)	☐ Oui ☐ Non ☐ N/A (réservoir non en acier)	☐ Oui ☐ Non ☐ N/A (réservoir non en acier)
Le réservoir est protégé par des butoirs aux endroits susceptibles d'être heurtés par des véhicules (article 55)	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Type de réservoir	☐ Simple paroi ☐ Double paroi	☐ Simple paroi ☐ Double paroi
☐ Simple paroi, compléter la section ci-contre (article 56)	☐ Réservoir muni d'un bassin intégré d'une capacité de (L) : ☐ Réservoir placé dans un bassin externe de rétention d'une capacité de (L) : ☐ N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) ☐ Le réservoir n'a aucun bassin (Informez l'exploitant qu'il devra prévoir soit d'installer un bassin, soit de remplacer le réservoir par un double paroi dans un délai de 3 ans)	☐ Réservoir muni d'un bassin intégré d'une capacité de (L) : ☐ Réservoir placé dans un bassin externe de rétention d'une capacité de (L) : ☐ N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) ☐ Le réservoir n'a aucun bassin
☐ Double paroi, compléter la section ci-contre. Le réservoir à double paroi est muni d'un système de détection de fuite entre les parois (article 56).	☐ N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) ☐ Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : Résultat de la vérification : ☐ Bon état ☐ Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?	☐ N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L) ☐ Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : Résultat de la vérification : ☐ Bon état ☐ Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?

A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES		
A.2 - Réservoirs souterrains		
POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
Capacité (litres)	2273 L	
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)	1986	
Matériaux de fabrication du réservoir	☐ Acier ☐ Plastique ☐ Acier recouvert de plastique ☒ Fibre de verre	☐ Acier ☐ Plastique ☐ Acier recouvert de plastique ☐ Ne sait pas
Type de réservoir (article 58)	☒ Simple paroi ☐ Double paroi	☐ Simple paroi ☐ Double paroi
Type de tuyauterie souterraine (article 58)	☐ Simple paroi ☐ Double paroi ☒ Ne sait pas	☐ Simple paroi ☐ Double paroi
Matériaux de fabrication de la tuyauterie	☐ Acier ☐ Plastique ☐ Acier recouvert de plastique ☒ Ne sait pas	☐ Acier ☐ Plastique ☐ Acier recouvert de plastique ☐ Ne sait pas
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☐ Non
Une affiche indiquant le nom de la matière entreposée est placée à proximité de l'emplacement du réservoir (article 46)	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☐ Non
Le réservoir est-il installé sous un bâtiment ? ¹ (article. 50)	☐ Oui ☒ Ne sait pas ☐ Non	☐ Oui (non-conforme) ☐ Non
Le réservoir est muni d'évents	☒ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidage (article 53)	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☐ Non
Le réservoir est muni d'un système automatique de prise d'inventaire en continu (article 58)	☐ Oui ☐ Non ☒ N/A (atelier mécanique)	☐ Oui ☐ Non ☐ N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est pourvu d'un système de prévention de déversement (article 58) (ex. : dispositif d'arrêt automatique, alarme de haut niveau, ball float valve)	☐ Oui ☐ Non ☒ N/A (atelier mécanique)	☐ Oui ☐ Non ☐ N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est muni d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	☒ N/A (simple paroi) ☐ Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : Résultat : ☐ Bon état ☐ Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?	☐ N/A (simple paroi) ☐ Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : Résultat : ☐ Bon état ☐ Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?
La tuyauterie souterraine est munie d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	☒ N/A (simple paroi) ☐ Non ☐ Oui	☐ N/A (simple paroi) ☐ Non ☐ Oui

¹ L'article 50, qui interdit d'installer un réservoir sous un bâtiment, ne peut s'appliquer aux réservoirs d'huiles usées installés avant l'entrée en vigueur du transfert de responsabilité vers le MDDEP (1^{er} avril 2007). On veut toutefois connaître la situation actuelle, car celle-ci peut influencer sur la possibilité de retirer le réservoir du sol à la fin de sa vie utile.

A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES		
A.2 - Réservoirs souterrains		
POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
Le réservoir a déjà présenté un indice de fuite (article 59)	☒ Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : ☐ Étanche ☐ Non étanche, quelles actions ont été posées?	☐ Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : ☐ Étanche ☐ Non étanche, quelles actions ont été posées?
Le réservoir et la tuyauterie ont une protection cathodique contre la corrosion (article 61) Compléter ci-contre la section (rang) appropriée selon la réponse fournie (N/A, Non ou Oui).	☒ N/A (pas en acier)	☐ N/A (pas en acier)
	☐ Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé ☐ Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date : Résultat :	☐ Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé ☐ Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date : Résultat :
	☐ Oui, les deux ☐ Oui, seulement le réservoir Type de protection : ☐ Anodes sacrificielles ☐ Courant induit Année d'installation du système à courant induit : Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) - Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement : - Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est < 2 ans ☐ Oui ☐ Non - Résultat de ce rapport : ☐ Bon état ☐ Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?	☐ Oui, les deux ☐ Oui, seulement le réservoir Type de protection : ☐ Anodes sacrificielles ☐ Courant induit Année d'installation du système à courant induit : Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) - Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement : - Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est < 2 ans ☐ Oui ☐ Non - Résultat de ce rapport : ☐ Bon état ☐ Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?
L'exploitant a –t-il déjà fait le constat d'une fuite provenant d'une tuyauterie souterraine non protégée contre la corrosion ? (article 65)	☒ Non ☐ Oui (compléter ci-après) La tuyauterie a été remplacée : ☐ Oui ☐ Non	
Pour tout réservoir souterrain d'huiles usées installé le ou après le 1^{er} avril 2007 ainsi que pour un réservoir souterrain relié à un séparateur eau/huile installé le ou après le 13 novembre 2003, compléter la présente section. L'attestation de conformité d'installation du réservoir souterrain est incluse dans le dossier ministériel (article 70)	☐ Oui ☒ Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant ☐ Non ☐ Oui (obtenir une copie)	☐ Oui ☐ Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant ☐ Non ☐ Oui (obtenir une copie)

B - ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES		
(Voir explications à l'annexe 1)		
Item de vérification	Cochez les items vérifiés périodiquement par l'exploitant et indiquez le constat établi lors de votre inspection	Fréquence de vérification par l'exploitant (nombre de fois/unité de temps)
Réservoir hors sol		
État du réservoir (vérifier s'il y a des signes de corrosion)	☐	
Bassin de rétention (vérifier s'il y a présence d'huile et/ou d'eau)	☐	
État des valves, des robinets et de la tuyauterie (vérifier s'il y a corrosion, égouttement ou fuite)	☐	
Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois ¹	☐	
Réservoir souterrain		
Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois ¹	☐	
En acier : état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion ² (RMD, article 62 : obligatoire 1 fois/2 ans)	☐	
Systèmes de protection		
État du mécanisme empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de vidange et de remplissage	☐	
État des butoirs devant les réservoirs hors sol	☐	
État de fonctionnement des alarmes de haut niveau si le réservoir en est muni	☐	
Jaugeage et équipements de jaugeage		
État de fonctionnement de l'indicateur de niveau	☒ Bon état	2 fois par semaine
État de la baguette de jaugeage	☒ Bon état	2 fois par semaine
Jaugeage du réservoir ³	☐	
Autres items (précisez)		
	☐	
	☐	
	☐	

¹ Le personnel du MDDEP ne procède pas lui-même à la vérification du système de détection de fuites. Sous le régime du MRNF, l'exploitant devait vérifier le bon fonctionnement de ce système aux 2 ans. Aucune fréquence particulière de vérification de ce système n'est inscrite dans le RMD. Toutefois, l'exploitant doit s'assurer en vertu de l'article 37 du RMD de leur bon état de fonctionnement, ce qui implique d'en faire une vérification régulière. Notez dans le tableau, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

² Non réalisable par le personnel du MDDEP, la vérification demande un appareillage spécialisé. L'article 62 du RMD oblige l'exploitant à faire réaliser la vérification une fois aux 2 ans et à conserver sur place le dernier rapport de vérification. Le personnel du MDDEP doit donc prendre connaissance du dernier rapport de vérification afin de s'assurer que le système de protection est fonctionnel. Notez dans les tableaux de la section A la disponibilité du rapport et l'état de fonctionnement tel qu'établi dans ce rapport. Notez dans ce tableau-ci, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

³ Le personnel du MDDEP n'a pas à jaugeer le réservoir lors de la visite. Un jaugeage mensuel était demandé à l'exploitant sous le régime du MRNF. Le réservoir devait être vidangé avant que le résultat du jaugeage révèle un danger de déversement. Notez dans ce tableau, la fréquence des jaugeages réalisés par l'exploitant.

C - GESTION DES HUILES USÉES

(Voir explications à l'annexe 1)

Les huiles usées sont expédiées régulièrement et un bon d'expédition, un contrat ou une facturation est disponible sur place (article 11)

☐ Non

☒ Oui

Date du dernier contrat/facturation : 4 avril 2011

Compléter ci-après les informations sur les destinataires et les transporteurs

Les huiles usées sont brûlées sur place :

☐ Non

☐ Oui, compléter ci-après.

Quelle est la puissance de l'équipement de combustion (art. 26) : _____ MW

L'exploitant détient-il un certificat d'autorisation

☐ Non

☐ Oui, date de délivrance : _____

Destinataires (article 11)
art. 23-24

Transporteurs

D - HISTORIQUE DE CONTAMINATION

(Voir explications à l'annexe 1)

Y a-t-il eu des déversements d'huiles usées ou d'autres produits pétroliers sur le site le ou après le 1^{er} avril 2007 ?

☒ Non

☐ Oui, indiquer :

leur nombre : _____

les quantités de produits impliqués par événement (litres) : _____

les dates si connues (AAA-MM-JJ) : _____

Ces événements ont-ils été rapportés au MDDEP? ☐ Oui ☐ Non

À la suite de ces événements, a-t-on réalisé une étude de caractérisation du site?

☐ Non

☐ Oui, indiquer :

Cette étude a été remise au MDDEP : ☐ Oui ☐ Non (obtenir l'étude)

Date (AAAA-MM-JJ) : _____

Titre (nom) de l'étude : _____

À la suite de ces événements, a-t-on procédé à une décontamination?

☐ Non

☐ Oui, décrire les travaux effectués :

COMMENTAIRES

SIGNATURES

Vérificateur :

Arno Nereu

Lettres moulées

Signature

Superviseur :

Michele KONRAD

Lettres moulées

Signature

Commentaires du superviseur :

Réviser à risque (> 25 000) ainsi que le tuyau

Date : 2011/06/15

Année / mois / jour

Date : 2011/06/20

Année / mois / jour

Page 6 de 10